

DROITS ET LIBERTÉS

ENTRAVES À LA LIBERTÉ DE MANIFESTER, VIOLENCES POLICIÈRES

Par son refus d'entendre les revendications légitimes exprimées lors des mobilisations, provoquant l'exaspération des citoyens mobilisés, et sa réponse purement sécuritaire poussant à l'épuisement les agents des forces de l'ordre, le pouvoir porte la responsabilité politique des violences qui ont marqué les manifestations de ces dernières semaines. Aux mesures économiques et sociales nécessaires, le gouvernement, par la voix de son Premier ministre, a préféré une réponse encore plus sécuritaire et répressive, visant d'abord à réduire les libertés publiques par des restrictions administratives inacceptables au droit de manifester.

Ces choix témoignent de l'alignement de plus en plus clair du pouvoir sur les options sécuritaires défendues par la droite nostalgique de la « loi anti-casseurs » de 1970. C'est d'ailleurs l'esprit de l'ancien article 314 du Code pénal, abrogé en 1981 (responsabilité « collective », pénale et civile, des atteintes aux biens, incluant les organisateurs des manifestations et les manifestants dont la participation directe aux violences n'auraient pas été prouvée), qui se retrouve aussi dans les intentions du gouvernement.

Le SNES-FSU participera aux mobilisations visant à empêcher l'adoption de telles mesures. Il demande l'interdiction des Lanceurs de balle de défense (LBD) et des grenades explosives, ainsi qu'une commission d'enquête parlementaire sur les violences policières.

CAMPAGNE CONTRE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le SNES-FSU dénonce la campagne de dénigrement menée par l'extrême-droite et les milieux réactionnaires contre la cour européenne des droits de l'Homme. Se fondant sur une analyse partielle et erronée, diffusée par un militant anti-IVG et opposé au mariage pour tous, qui prône la primauté des droits de la « nature » sur les libertés individuelles, cette campagne affirme que la CEDH aurait validé l'application de la « Charia » en lieu et place des législations civiles pour les musulmans qui le souhaiteraient.

L'arrêt du 18 décembre a au contraire affirmé la primauté de la liberté de conscience, c'est-à-dire du droit individuel de ne pas appartenir à un groupe ou communauté, notamment religieuse, sur la liberté religieuse comprise comme garanties collectives données à un groupe pour l'exercice de son culte et le respect de ses croyances.

La CEDH a par ailleurs rappelé que la possibilité de renoncer à un droit est subordonnée à la sauvegarde des intérêts publics importants, ce qui inclut notamment la non-discrimination entre femmes et hommes.

Cette décision constitue donc au contraire un point d'appui important pour la défense des libertés individuelles et une avancée dans la traduction de l'esprit de la laïcité dans le droit européen.

ÉTAT PROVIDENCE ?

Un décret entré en vigueur fin décembre, modifie les possibilités de sanctions à l'égard des chômeurs et des chômeuses qui « manquent à leurs obligations ». Il prône un durcissement de l'arsenal « répressif » plus lourd que ce que le gouvernement avait annoncé. Pôle emploi pourra désormais décider lui-même d'une suppression des droits, alors que c'était jusque-là de la compétence du préfet.

Par ailleurs, pour les « offres raisonnables d'emploi » que les chômeurs et chômeuses ne peuvent refuser plus de deux fois sous peine de sanctions, il ne sera plus fait référence au dernier salaire du précédent emploi : elle et il pourra être obligé-e d'en accepter un bien moins payé que celui qu'elle ou il occupait précédemment.

Avec la FSU, le SNES condamne cette nouvelle manière de culpabiliser, de sanctionner et de stigmatiser systématiquement les privé-es d'emploi dont la situation est parfois insupportable et pour lequel-les un vrai Service public de formation et d'aide au retour à l'emploi.

Dans le même état d'esprit, une commission propose, prétendument pour lutter contre la violence des élèves à l'école la suppression des allocations familiales, vieille idée réactionnaire saluée par le ministre mais que le SNES-FSU condamne fermement. Assimiler ainsi violence et pauvreté, sanctionner financièrement les familles n'est aucunement une politique éducative, et encore moins une politique d'accompagnement à la parentalité. L'arsenal des mesures éducatives, des sanctions et des punitions, disponible pour les élèves dans les établissements scolaires est déjà suffisant.

LOGEMENT

Le 6 janvier 2019, 200 sans-abri et militants du DAL (Droit au logement) sont expulsés des anciens locaux, vides, de la brigade financière qu'ils occupaient, à Paris. On compte 346 000 logements inoccupés dans la capitale. L'INSEE, en 2012, (dernière étude en date) recensait 143 000 SDF (dont 30 000 mineurs) dans le pays.

Avec l'aggravation de la crise économique et sociale, avec l'augmentation de la pauvreté, le nombre des personnes en grande précarité a augmenté, alors que la trêve hivernale laisse un peu de répit aux locataires en difficulté. Les

SDF, ce sont des jeunes en manque d'emploi, des demandeurs d'asiles, des familles, des femmes seules... un sans-abri sur 4 est un actif. Le 115 est débordé et ne peut répondre à l'urgence de la demande. Comment vivre décemment, travailler, aller à l'école et poursuivre des études dans de telles conditions ? Il est temps qu'un tel scandale cesse.

Le SNES-FSU dénonce cette situation et demande l'application de la loi qui est censée faciliter la réquisition de locaux vides pour l'hébergement d'urgence. Logements indignes, SDF, mal logement..., le SNES-FSU exige une politique ambitieuse de rénovation de l'habitat vétuste, de construction de logements sociaux en nombre suffisant, et d'encadrement des loyers pour rendre effectif le droit au logement pour toutes et tous.

LIBERTÉ POUR LES SOLIDAIRES

En décembre 2018, la justice française a soufflé le chaud et le froid envers les solidaires qui aident les migrant-es. Le 12 décembre, la Cour de cassation de Paris a cassé les condamnations de la Cour d'appel d'Aix envers l'enseignant-chercheur P-A. Mannoni et de l'agriculteur C. Herrou, estimant qu'il ne pouvait y avoir de délit de solidarité. Ils sont toutefois renvoyés devant une nouvelle cour d'appel à Lyon. Malheureusement, les 3+4 de Briançon ont été condamnés à Gap pour des faits similaires à de lourdes amendes, du sursis et, pour deux d'entre eux, à de la prison ferme.

Une fois encore, la solidarité est attaquée et ce, d'autant que les militant-es de Briançon sont condamné-es pour des faits où ils s'opposaient à l'action des militant-es fascistes de Génération identitaire au Col de l'Echelle qui avaient construit une barrière pour empêcher des migrant-es épuisé-es et à bout de force de passer en France. Ceux-là n'ont pas été condamné-es. Ainsi ce gouvernement ne poursuit pas des militant-es d'extrême droite mais poursuit des militant-es et des citoyen-nes qui défendent simplement les droits de l'Homme.

Le SNES-FSU réaffirme le principe du droit de solidarité, et continue de revendiquer liberté et relaxe pour toutes les solidaires.

ACCUEIL DES NAUFRAGÉ.E.S DE MÉDITERRANÉE

Que l'ONG française SOS Méditerranée ne puisse plus faire naviguer son navire, l'Aquarius, qui a sauvé tant de vies, est un très mauvais signe. Le gouvernement français a refusé d'accorder le pavillon qui lui manquait à ce bateau hautement symbolique.

Le gouvernement d'extrême droite qui sévit actuellement en Italie ferme ses ports. Malte fait de même. Et pendant ce temps, on continue de mourir en Méditerranée. Dernièrement, 49 migrant-es ont passé plusieurs semaines en mer sur le bateau d'une ONG allemande avant que l'on décide de les accueillir dans l'UE. L'Espagne accueille aussi à son tour, car elle devient la principale, mais non la seule, porte d'entrée dans l'UE.

Le gouvernement français aime à se présenter en rempart contre les « populismes » mais dans les faits, il mène la même politique à l'égard des migrant-es.

EGALITÉ FEMMES/HOMMES

Le SNES-FSU poursuit son travail de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il sera partie prenante des diverses journées d'action organisées début 2019 : stage FSU, journées intersyndicales femmes et journée d'action le 8 mars.

PALESTINE

La France s'apprête à envoyer un représentant à l'Eurovision 2019 qui aura lieu en Israël.

Comment faire la fête et oublier l'occupation, le blocus de Gaza, l'annexion de Jérusalem, le déni des droits des réfugiés mis en œuvre par cet État qui vient d'officialiser par ailleurs d'officialiser l'apartheid avec la loi sur l'État-Nation du peuple Juif.

Le SNES-FSU a signé l'appel unitaire pour que la France, c'est-à-dire France-Télévisions et son Ministère de tutelle, celui de la Culture, cherche un autre lieu ou que la France n'envoie pas de candidat.

<https://eurovision2019-pasenisrael.eu>

SOUTIEN A JEAN-MICHEL DIEUDONNE

Le SNES-FSU apporte tout son soutien à J-M. Dieudonné, cadre SNCF militant de la CGT Cheminots à Champigneulle (54), victime d'une sanction de nature politique et arbitraire : radié suite à une altercation verbale au retour d'une manifestation, donc en dehors du temps de travail. Cette chasse ouverte aux syndicalistes vie à servir d'exemple.

SOUTIEN A CESARE BATTISTI

Le SNES-FSU condamne l'extradition de C. Battisti par le gouvernement bolivien, ainsi que ses conditions de détention (isolement total pendant six mois) en Italie.

SOUTIEN A SOPHIE CARROUGE

Le 20 décembre dernier, S. Carrouge, enseignante au lycée Le Castel de Dijon, était convoquée au rectorat suite à une tribune publiée sur le site dijoncter.info, qui dénonçait la politique sociale du gouvernement. L'entretien a évoqué un "devoir de réserve" qui n'existe qu'en jurisprudence, malgré des tentatives répétées de l'introduire dans la loi. La convocation s'est transformée en une tentative d'intimidation : menaces de sanctions, questions tendancieuses quant à son exercice du métier...

Rien n'imposait une telle démarche du rectorat : il s'agit d'une convocation pour l'exemple.

Le SNES-FSU apporte soutien à la collègue et fera de même pour toutes celles et ceux qui seraient visés par ce genre de procédure.

INTERNATIONAL

HONGRIE : RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL

Le mouvement de contestation et les manifestations notamment à Budapest contre la loi travail adoptée par le Parlement en décembre vont en s'amplifiant. Le texte qualifié de « loi esclavagiste » par ses opposants autorise les chefs d'entreprise à faire travailler leurs salariés jusqu'à 400 heures supplémentaires par an, avec un délai de paiement porté à 3 ans. Le SNES-FSU soutient ces mobilisations dont l'objectif est d'obtenir l'abrogation de cette loi et de dénoncer les dérives autoritaires du gouvernement Orban. Les syndicats avec les partis d'opposition impliqués dans le mouvement débattent d'une initiative de grève nationale en ce mois de janvier.

ÉTATS-UNIS

La volonté du Président Trump d'obtenir 5 milliards d'euros pour faire ériger un mur à la frontière avec le Mexique reste intacte. Le Président est responsable du blocage avec le Congrès tout comme de la paralysie partielle des administrations (le shutdown). Cela concerne actuellement 800 000 fonctionnaires fédéraux qui se voient imposer la fermeture de leurs lieux de travail et l'absence de toute rémunération.

Le SNES-FSU dénonce une telle situation et soutient les revendications et interventions des deux syndicats américains NEA (National Education Association) et AFT (American Federation of Teachers) afin de résoudre ce conflit politique. Ils exigent l'abrogation du projet de mur à la frontière et la réouverture immédiate de toutes les administrations avec versement intégral des salaires aux fonctionnaires qui ont subi le shutdown.

MEXIQUE

Alors que le président étatsunien continue à vouloir imposer son mur anti-migrant-es à sa frontière avec le Mexique, l'élection dans ce pays d'un nouveau président porte l'espoir d'un vrai changement de modèle politique : après la décision de réduire son salaire de plus de moitié, à hauteur du salaire maximum autorisé dans la fonction publique depuis son élection, M. Obrador a allégé sa garde rapprochée et utilisera les vols commerciaux après la vente de l'avion présidentiel. Il a également fait don de la résidence d'État en la transformant en centre culturel ouverte à tous et surtout augmenter le salaire minimum du pays. Le SNES-FSU salue ces décisions qui pourraient servir d'exemple.

BRÉSIL

Le président d'extrême droite, Jair Bolsonaro, a supprimé le ministère du travail et réattribué ses attributions aux ministères de la Justice et de l'Économie. En diluant ainsi les rôles de chaque ministère, il détruit un des cadres où se joue le dialogue entre les travailleurs, les employeurs, les organisations syndicales et l'État régulateur, pourtant essentiel pour garantir l'équilibre des relations professionnelles. Le SNES-FSU dénonce cette mesure qui rompt l'équité, menace la démocratie et risque de peser particulièrement sur les populations les plus fragiles.

KURDES EN SYRIE

Les combattant-es kurdes à la frontière turco-syrienne subissent la répression féroce du gouvernement turc d'un côté et la guerre menée par l'EI de l'autre. Le SNES-FSU s'inquiète de cette situation, aggravée par l'annonce d'un départ précipité de l'armée américaine et réclame que la France pèse de tout son poids pour trouver une solution durable dans la région.

ESPAGNE

Après les élections de l'automne en Andalousie, le parti d'extrême-droite Vox est parvenu à un score inattendu depuis la fin de la dictature franquiste. Le SNES-FSU condamne l'accord de gouvernement que le Partido Popular, avec le soutien tacite du parti Ciudadanos, a conclu avec cette formation politique aux idées racistes, homophobes et réactionnaires. Le SNES avec la FSU réaffirme qu'il n'y a pas d'accords possibles avec l'extrême-droite.